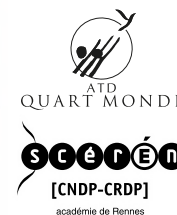


Familles, école, grande pauvreté

Quand parents et enseignants s'en mêlent



FICHE DOCUMENTAIRE N° 1 La pauvreté en France

Cette fiche vise à donner quelques repères sur la pauvreté en France ; elle est à compléter par la fiche n° 2, où la pauvreté est mise en mots par des personnes en situation de grande précarité, et donne une autre approche, utile et complémentaire d'une analyse chiffrée, objective, mais assez complexe. Ces repères succincts peuvent être approfondis grâce aux liens vers les sites des organismes publics ou privés.

Définitions

INSEE : La pauvreté monétaire est ainsi définie : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire qu'il dispose de ressources inférieures à 60 % du revenu médian (celui qui divise la population en deux moitiés numériquement égales, par opposition au revenu moyen). Selon cette définition, en 2010, la France comptait 8,6 millions de pauvres (en 2010, le seuil de pauvreté situé à 60 % du revenu médian, pour une personne seule, est de 964 € mensuels).

ONU : Tout comme le développement, la pauvreté est multidimensionnelle – mais ceci est traditionnellement ignoré par les chiffres des gros titres. *Le Rapport sur le développement humain 2010* introduit l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), qui complète les mesures basées sur le revenu en considérant les déprivations multiples et leur superposition.

CESE : La pauvreté est définie de manière globale, cohérente et prospective par le Conseil économique et social dans son rapport *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* édité en 1987 et réédité en 2012. Ce texte porte le nom du fondateur d'ATD Quart Monde, qui en était le rapporteur :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux.

L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible. [...]

Les propositions qui suivent intéressent directement la population actuellement en grande pauvreté ou menacée par elle, composée par des personnes en âge de travailler, mais le plus souvent sans travail, sans qualification et sans sécurité de ressources minima. Sont pris en compte les parents, les enfants et les jeunes, mais aussi la cellule familiale en tant que telle. »

<http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/1987/Rapport-WRESINSKI.pdf>

Cette définition fait référence aux droits fondamentaux, explicités dans ce même rapport :

- droit à des moyens convenables d'existence, en priorité par l'emploi et la formation ;
- droit au logement ;
- droit à la santé et accès aux soins ;
- droit de vivre en famille ;

- accès à la justice ;
- droit à l'éducation et la culture.

Combattre l'exclusion nécessite d'agir pour garantir simultanément l'accès à tous ces droits. Mais on ne « tombe » pas dans la grande pauvreté par hasard, ceux qui vivent dans la misère ont le plus souvent une longue histoire derrière eux. D'où la nécessité de concevoir aussi les moyens de combattre la grande pauvreté et l'exclusion dans la durée.

Quelques points de repères sur les évolutions récentes de la pauvreté

1. On observe de plus en plus que les inégalités, qui engendrent la pauvreté et l'exclusion, commencent tôt dans la vie des personnes. Le CESE a récemment montré que les inégalités se creusent dès l'école, même maternelle, dans son rapport sur les inégalités à l'école, de novembre 2011 (<http://www.lecese.fr/travaux-publies/les-inegalites-lecole>).
2. Les situations de pauvreté s'aggravent et se renforcent quand les liens de solidarité de base, tels que les liens familiaux, les lieux d'appartenance associatifs, syndicaux, et la mixité sociale se dégradent. Les situations de familles monoparentales en sont une illustration.
3. La situation de crise économique qui perdure depuis de nombreuses années dans nos pays dits développés a provoqué un rajeunissement des personnes en situation de précarité, notamment dans l'accès à une formation ou à un emploi stable. La France a, en 2012, un quart de ses jeunes au chômage ; environ 150 000 jeunes quittent chaque année l'école sans diplôme, sans formation et sans perspective d'accès à un emploi. Dans quelques pays voisins, la situation est encore plus grave et ce sujet devrait être le cœur des programmes de lutte contre la pauvreté de toute l'Europe.
4. Les questions de pauvreté et d'exclusion ne peuvent plus se traiter à l'échelle d'un seul pays, car les mouvements de populations qui quittent leur pays d'origine pour espérer un meilleur avenir ailleurs ont été très nombreux depuis de nombreuses années, et les freins mis pour stopper l'immigration ne peuvent résoudre la question du vivre ensemble, dans des pays où se côtoient et se côtoieront longtemps des populations d'origines très diverses.
5. La stigmatisation de plus en plus forte de certains groupes de population, qui tend à leur attribuer les difficultés liées à la pauvreté et à l'exclusion, crée des antagonismes entre les groupes qui vivent en France, créant des replis communautaires, voire des démarches populistes, qui mettent en danger la démocratie, en attisant les oppositions et favorisant la violence, au lieu de favoriser une prise en charge par chacun de son rôle de citoyen.

Analyses faites par des organismes publics ou privés

Le gouvernement a lancé en janvier 2013 un programme pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

<https://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/DP-PAUVRETE.pdf>

L'ONPES (Observatoire national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) publie de nombreux travaux et rapports sur le sujet.

<http://www.onpes.gouv.fr/>

L'INSEE publie aussi régulièrement ses travaux, tels que celui-ci, chiffrant la pauvreté en France :

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=ir-erfs2009&page=irweb/erfs2009/dd/erfs2009_sl-pa.htm

Le ministère de la santé publie des indications sur le nombre d'allocataires du RSA.

<http://www.drees.sante.gouv.fr/nombre-d-allocataires-du-rsa.10485.html>

Des organismes privés publient aussi des données très intéressantes et utiles, tels que l'Observatoire des inégalités (<http://www.inegalites.fr/>), le Secours Populaire, le Secours Catholique ou encore la Croix Rouge, tout en appelant à plus de solidarité.

Des associations et mouvements de solidarité se préoccupent de plus en plus de la stigmatisation des populations vivant la pauvreté, car des idées reçues sont véhiculées et tendent à accréditer des idées fausses, qui ne résistent pas à une analyse rigoureuse. Voir par exemple *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et les idées reçues*, coédité par les éditions de l'Atelier et ATD Quart Monde :

www.atd-quartmonde.fr/Les-idees-fausses-ca-suffit